



Assemblée primaire du 2 juin 2025

lundi 2 juin 2025 • 19:00 - 20:00 | St-Luc | Assemblée primaire

Participants

P Présent A Absent E Excusé O Online

DM	David Melly	Président	david.melly@anniviers.org	P
CZ	Corentin Zuber	Vice-Président	corentin.zuber@anniviers.org	P
DZ	Danièle Zufferey	Conseillère municipale	daniele.zufferey@anniviers.org	P
MB	Muriel Beaud Augier	Conseillère municipale	muriel.beaud@anniviers.org	P
SG	Stéphanie Guex	Conseillère municipale	stephanie.guex@anniviers.org	P
FG	Fabrice Ganioz	Conseiller municipal	fabrice.ganioz@anniviers.org	P
VM	Vincent Massy	Conseiller municipal	vincent.massy@anniviers.org	P
GE	Grégoire Epiney	Secrétaire municipal	gregoire.epiney@anniviers.org	P

1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs

L'Assemblée primaire est tenue à la salle communale de St-Luc sous la Présidence de M. David Melly, qui ouvre l'Assemblée à 19h.

Le Président adresse des paroles de bienvenue à l'assistance et particulièrement aux élus cantonaux, rassemblant 61 personnes, membres du Conseil municipal inclus.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Mme Fabienne Zufferey Cardona et M. Damien Revey sont nommés scrutateurs.



Le Président fait part de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs
2. Présentation et approbation du procès-verbal du 18 novembre 2024
3. Message du Président
4. Comptes 2024
 - a. Présentation des comptes 2024 de la Commune d'Anniviers
 - b. Rapport des vérificateurs de comptes
 - c. Approbation des comptes
5. Nomination de l'organe de révision
6. Crédit complémentaire de CHF 4'000'000 pour les travaux de sécurisation de la Navizence et financement y relatif
7. Divers

L'Assemblée approuve l'ordre du jour.



2 Présentation et approbation du procès-verbal du 18 novembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 novembre 2024 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis plusieurs mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, M. Grégoire Epiney, Secrétaire municipal, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

Au terme de la lecture du Secrétaire municipal, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.



3 Message du Président

Le Président débute avec un point de situation sur le PAZ/RCCZ mis à l'enquête en fin d'année 2024, et qui a suscité 200 oppositions. Des rencontres effectuées avec le Canton, puis avec les opposants d'ici fin juillet donneront lieu à un rapport du Conseil municipal. Ce document sera soumis à l'approbation d'une Assemblée primaire, envisagée durant le premier semestre de l'année prochaine. Si ce rapport est accepté, la décision d'Anniviers sera publiée et donnera ainsi la possibilité aux opposants de faire recours auprès du Conseil d'Etat. Il précise que certaines oppositions iront probablement jusqu'au Tribunal fédéral, faisant durer la procédure d'approbation. Mais il argumente qu'un plan approuvé par l'Assemblée primaire sera une meilleure base pour tous les secteurs non concernés par le dézonage, permettant d'assurer un développement économique local. Le Président souligne le fait qu'il est indispensable de soumettre au Conseil d'Etat un dossier avec des zones constructibles raisonnables, conforme aux dispositions de la réglementation fédérale. Sans cela, la Commune risque fortement de perdre la main sur ce dossier avec toutes les conséquences que cela entraîne. Il profite de remercier les Conseillers municipaux ainsi que les collaborateurs qui doivent gérer ce dossier complexe.

David Melly passe ensuite à la politique régionale, dont notre économie locale est en partie tributaire, en argumentant en faveur de la Valais Arena et de son écoquartier VIVA. La Ville de Sierre est soutenue par l'ensemble des communes du district. Sous réserve du résultat du scrutin du 15 juin prochain, Anniviers contribuera aux coûts d'investissement du projet à hauteur de CHF 590'000. Il rappelle que la Ville de Sierre a investi un montant plus important dans nos deux sociétés de remontées mécaniques.

Le Président aborde ensuite la thématique des routes cantonales. Il clarifie le fait qu'il n'existe à ce jour aucune autre alternative possible que la route (par ex. train ou télécabine), tout autant difficile à sécuriser, impossible à financer et très peu efficace en termes de rapidité et de desserte. Il souligne que la Commune met tout en œuvre pour limiter les déviations de circulation, à l'image de celle vécue en avril-mai derniers. L'exécutif est très conscient de l'importante gêne occasionnée par ces modifications de parcours. Il est régulièrement rappelé au Canton qu'Anniviers est le 5ème plus important contributeur en terme de financement du réseau routier cantonal. Le Président considère qu'il n'est pas acceptable de voir diminuer l'enveloppe budgétaire correspondante et appelle les élus cantonaux à œuvrer dans ce sens au Parlement.

Au niveau énergétique, il mentionne la volatilité des prix et annonce qu'au vu des projections à 3 ans, il nous faudra très certainement puiser dans le fonds énergie récemment constitué. L'évolution que nous avons connue sur les prix de l'électricité ces dernières années démontre que la situation peut rapidement évoluer positivement, c'est dans ce cadre que la demande d'autorisation de construire du Parc solaire des Grands Plans a été déposée auprès du Canton en mars dernier. Le projet de rehaussement du barrage de Moiry avance également positivement. La Municipalité est convaincue que la production d'électricité locale et renouvelable sera primordiale dans le futur.

Le Président revient finalement sur les intempéries extraordinaires des 16 et 17 avril derniers, qui ont notamment bloqué les voies de communication entre les villages. Il relève l'incroyable engagement de toutes les personnes mobilisées qui ont permis de rétablir la situation dans les meilleurs délais. A l'issue de cette intervention, les personnes concernées sont applaudies par l'Assemblée en signe de reconnaissance. Les citoyens sont également remerciés pour leur compréhension. Le Président réalise ensuite un parallèle avec les événements dramatiques survenus à Blatten, qui nous font fortement

relativiser certains désagréments du quotidien. Il rappelle que la solidarité et l'engagement de chacun constituent l'une des forces de la Suisse. Les communes sont en contact étroit avec le Canton afin d'offrir un soutien direct ou indirect en faveur des personnes impactées par les événements naturels survenus à Blatten.

4 Comptes 2024

4.1 Présentation des comptes 2024 de la Commune d'Anniviers

Mme Danièle Zufferey présente les comptes de l'année 2024 qui font apparaître de bons résultats. Les principaux éléments des comptes 2024 de la Commune d'Anniviers sont expliqués ci-après.

Résultat avant amortissements comptables

Les comptes de l'exercice 2024 présentent une marge d'autofinancement de CHF 8'229'770, soit CHF 2 millions de plus que celle prévue au budget. Cela s'explique principalement par les recettes fiscales bien meilleures que prévues, ces dernières étant calculées prudemment faute du recul nécessaire pour mesurer l'impact des réformes fiscales et l'adaptation de notre taux d'indexation.

Il est également relevé un boni sur les produits en lien avec l'activité de production d'énergie hydraulique ainsi que sur les taxes touristiques.

Le résultat financier favorable a permis d'absorber les coûts extraordinaires survenus en cours d'exercice, à savoir une correction de valeur de certains immeubles de rendement ainsi que la participation de la Commune à la construction de la Valais Arena.

Les charges financières ordinaires ont été maîtrisées et sont globalement conformes au budget.

Résultat après amortissements comptables

L'exercice 2024 dégage une marge opérationnelle de CHF 3'115'000, largement influencée par les ventes d'énergie, qui a permis une dotation de CHF 2'500'000 au Fonds Energie et de CHF 500'000 à la réserve de politique budgétaire.

Le bénéfice d'exercice se monte à CHF 115'434.-.

Compte des investissements

Les dépenses brutes se montent à CHF 21'354'000, dont plus de 60% sont liés aux crues de la Navizence. Abstraction faite de cet élément exceptionnel, il est relevé que le 87% du budget d'investissement ordinaire a été réalisé. Ce taux de réalisation élevé reflète la bonne gestion et les efforts d'anticipation des chantiers.

Financement et endettement/fortune

Notre marge d'autofinancement ne permet pas de financer complètement les investissements de l'exercice ; il en résulte une insuffisance de financement de CHF 439'671.-.

Malgré ceci, les comptes communaux présentent une situation favorable qui, rapportée au 2'773 habitants recensés au 31.12.2023, représente une fortune nette par habitant de CHF 1'741 contre CHF 1'947 l'année dernière. L'équilibre reste cependant fragile et le Conseil municipal veille à réaliser des investissements à hauteur de notre marge d'autofinancement.

Comptes autofinancés

Il est réjouissant de constater que les trois comptes autofinancés ont fait l'objet d'une dotation au terme de l'exercice 2024 et qu'ils présentent un solde positif. Il est cependant rappelé les importants travaux prévus dans la planification financière sur le réseau d'eau potable et l'évacuation des eaux usées, ainsi que les investissements nécessaires à maintenir à niveau le bâtiment et les équipements de la STEP.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers mis en place par la norme MCH2 sont globalement bons ; quatre d'entre eux méritent un commentaire particulier :

- Le ratio « Dette brute par rapport aux revenus » devrait être le plus bas possible. Le taux moyen de 87.15% est jugé « bon » car il se situe dans la fourchette comprise entre 50% et 100%. Ce ratio doit être cependant pondéré car les annuités d'une partie des dettes de la commune sont financées par les remboursements des prêts accordés aux remontées mécaniques et non pas par les revenus. Abstraction faite de cette particularité, le ratio moyen serait de 73.85%.
- Le ratio nommé « Proportion des investissements » ne considère pas le fait que de nombreux investissements sont largement subventionnés. En prenant en compte ces importantes recettes d'investissement, le ratio moyen serait de 17.68% et jugé « moyen ».
- L'indicateur « Part du service de la dette » est jugé acceptable ; ce ratio est largement influencé par le niveau d'investissement nécessaire à maintenir et développer les infrastructures, compte tenu de l'étendue et la topographie de notre territoire.
- Le « Taux d'autofinancement » est jugé bon s'il est supérieur à 20%, ce qui est le cas pour la moyenne 2023-2024. Il est primordial de maintenir ce taux à ce niveau afin d'assurer le financement des investissements sans recourir à l'emprunt.

Compte de fonctionnement

Revenus de fonctionnement

Les revenus par dicastères sont présentés sous forme graphique. Les principales variations par rapport au budget 2024 s'expliquent ainsi :

Pour les Finances :

- Gain de CHF 1'929'000 sur les impôts directs dont :
 - Un boni sur les impôts sur les personnes physiques de CHF 1'014'000 pour l'impôt sur le revenu, CHF 310'000 pour l'impôt sur la fortune et CHF 142'000 pour les assujettis à la source.
 - Un boni sur les impôts des personnes morales de CHF 396'000.
- Gain de CHF 659'000 pour les autres impôts dont un boni de CHF 280'000 pour l'impôt sur les gains immobiliers et CHF 191'000 pour l'impôt sur les droits de mutation.
- Manco sur les redevances hydrauliques de CHF 340'000.

Pour l'Economie publique :

- Boni de CHF 2'022'000 sur les recettes des installations hydro-électriques ainsi que de CHF 298'000 sur les taxes touristiques.

Les revenus des autres dicastères sont globalement en ligne avec le budget.

Charges de fonctionnement

Les charges par dicastères sont présentées sous forme graphique. Les principales variations par rapport au budget 2024 s'expliquent ainsi :

Pour les Finances :

- Réévaluation des immeubles de rendement de CHF 1'700'000.
- Attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 500'000 au lieu des CHF 1'000'000 prévus au budget.

Pour l'Economie publique :

- Dotation au Fonds Energie de CHF 2'500'000.
- Financement d'Anniviers Tourisme SA supérieur de CHF 214'000 par rapport au budget, en lien avec la hausse des taxes touristiques.
- Réduction des frais d'exploitation envisagés des FMG de CHF 273'000.

Pour l'Environnement et la protection du territoire :

- Dépassement de CHF 180'000 suite au remplacement des filets de protections aux Croisettes et aux Pontis.
- Dépassement de CHF 179'000 suite au débordement de certains torrents.
- Il est précisé que les deux postes figurant ci-dessus bénéficient de subventions cantonales.

Pour le Trafic :

- Dépassements budgétaires pour l'entretien des routes communales (CHF 345'000) et cantonales (CHF 526'000).

Pour la Culture, sports et loisirs, églises :

- Participation à la construction de la patinoire de Sierre pour CHF 590'000.

La parole est donnée aux Conseillers municipaux en vue d'apporter des précisions sur les projets réalisés dans leurs dicastères respectifs, à savoir :

Stéphanie Guex

La Conseillère présente les chiffres de la nouvelle structure d'accueil, qui emploie 12 équivalent plein-temps au travers de 20 collaborateurs et 4 apprentis. Ces personnes s'occupent de 160 enfants au total, de 3 mois à 12 ans. Afin de pérenniser le fonctionnement, de nombreuses réflexions ont été menées, avec notamment le regroupement en juillet prochain du groupe de la nurserie et des minis avec un encadrement optimal, tant pour les enfants que nos collaborateurs.

Dans ce cadre, le règlement de la structure d'accueil a également été adapté. Un capital vacances de 5 semaines par année et par enfant a été introduit. Les enfants fréquentant la structure sur une base irrégulière s'y rendront désormais au moins une journée par semaine. Ces modifications mineures permettent de garder une grande flexibilité pour les parents, tout en permettant une meilleure planification des ressources et de l'encadrement des enfants.

Fabrice Ganioz

Le Conseiller en charge de l'environnement présente la nouvelle place de récupération des déchets verts, en expliquant que la Commune se plie aux normes environnementales. Jusqu'à présent, le manque de place officielle et aux normes a soulevé plusieurs interpellations du Canton. Il rappelle que selon la loi, la gestion des déchets doit être autofinancée et ne peut donc bénéficier d'aucune recette d'impôt. Une gestion rationnelle et économiquement viable des coûts a imposé à la Commune de centraliser sur un seul site la collecte de ce type de déchets. Avec cette nouvelle place équipée notamment d'un système de pesage, le principe du pollueur-payeur, également exigé légalement, est respecté. Les investissements sont financés par une hausse de la taxe communale de base sur les déchets, validée par le Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur la gestion des déchets. En application de l'article 33 du règlement précité, l'exécutif a également validé la perception d'une taxe spéciale qui financera les coûts d'élimination. Cette taxe variable est facturée en fonction des déchets déposés et s'élève à CHF 0.15/kg de déchets végétaux. Le flux de facturation ayant été digitalisé, M. Ganioz explique à l'Assemblée les différentes étapes à mener pour s'inscrire sur la plateforme dédiée. En cas de difficulté à réaliser l'inscription, les collaborateurs communaux renseigneront volontiers les citoyens.

Fabrice Ganioz revient ensuite sur les intempéries de juin 2024, qui ont fortement touché le dicastère de l'environnement, en particulier la gestion des eaux potable et usées. Il souligne la solidarité qui s'est mise en place pour la mise à disposition d'eau pour les secteurs touchés par une coupure de plusieurs jours, ainsi que la remise en fonction de notre STEP avant les vacances de Noël, dont les conduites amenant les eaux usées ont été arrachées sur plusieurs centaines de mètres. Il relève également que des travaux titanesques ont dû être menés afin de rétablir l'accès et le raccordement des eaux usées à la STEP.

Muriel Beaud Augier

La Conseillère en charge de la sécurité explique que la convention de collaboration avec la police cantonale sera ratifiée dans le courant de l'année. Il s'agit d'une avancée importante pour notre service de sécurité publique étant donné que le Canton a récemment fixé un ultime délai pour la ratification de ce document au 31 décembre de cette année. La sanction aurait été de ne plus pouvoir disposer d'une police locale à proprement parler, mais uniquement d'un service de sécurité aux compétences restreintes. Des adaptations organisationnelles ont été réalisées dans ce cadre avec notamment l'introduction d'un service de piquet téléphonique permanent.

Mme Beaud donne ensuite des compléments sur la surveillance et le traitement des dangers naturels qui font l'objet d'un suivi quotidien par le service de la sécurité publique. Un parallèle est réalisé avec

les événements survenus à Blatten. Elle rappelle que, depuis notre dernière Assemblée primaire, deux incidents majeurs se sont produits sur notre territoire :

- Les importantes chutes de pierres au tunnel des Pontis qui ont conduit à deux fermetures de la route reliant Vissoie à Sierre.
- Les intempéries des 16 et 17 avril qui ont notamment généré d'importantes et multiples coupures d'électricité, empêché le trafic entre les villages, entraîné des dysfonctionnements des réseaux mobiles et induit de très nombreuses chutes d'arbres. L'Etat-major de crise, activé dans la nuit du 16 avril, a coordonné et organisé les activités des très nombreuses personnes (notamment bûcherons, pompiers et employés communaux) ayant œuvré à la normalisation de la situation dans les plus brefs délais. Une attention particulière a été portée à la communication à la population.

Corentin Zuber

Le Vice-Président présente les impacts sur les constructions de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, entrée en vigueur le 1er janvier de cette année, qui oblige la pose de panneaux solaires sur toute nouvelle construction ou en cas de rénovation de toiture. Il explique que des dérogations à cette obligation sont prévues dans la loi, par exemple la participation financière à des projets comme la Coopérative solaire du Centre scolaire. Le Conseil encourage la population à utiliser cette dérogation dans les zones dites "vieux village" afin de préserver le patrimoine bâti de notre belle vallée. Cette nouvelle loi permet la pose de panneaux solaires, bien intégrés sur les toits, en dehors des vieux villages par une simple annonce, sans passer par une autorisation de construire.

Il aborde ensuite le nouveau local mis à disposition de la Jeunesse d'Anniviers, dans les locaux de l'ancienne fromagerie. La Commune a participé au financement des travaux à hauteur de CHF 250'000.-, la jeunesse a participé financièrement et a travaillé de nombreuses heures. Ce local est également mis à disposition de nos animateurs socio-culturels ainsi qu'à l'association 60+.

Corentin Zuber présente ensuite les nouveaux appartements créés dans l'immeuble de notre ancienne crèche. L'objectif de ces nouveaux appartements est de pouvoir accueillir de jeunes familles et ainsi contribuer au rajeunissement de notre population et maintenir un niveau d'élèves suffisant pour garder les classes de notre centre scolaire ouvertes. Sur les cinq logements mis en location, deux doivent encore trouver un locataire.

La parole est reprise par Mme Danièle Zufferey.

Cautionnements :

L'Assemblée prend connaissance de la liste des cautionnements qui s'élèvent à CHF 6'316'571. Il est précisé que, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023, la Commune a octroyé un cautionnement de CHF 1'200'000 en faveur de l'Association Toit pour Toi.

Garantie de remboursement des crédits LIM

Les remboursements réguliers des crédits LIM en 2024, d'un montant de CHF 464'838, réduisent l'exposition de la Commune à CHF 1'629'185.

Il est expliqué que les cautionnements et garanties de remboursement, qui totalisent plus de CHF 7.9 millions de francs, constituent un risque pour la Commune en cas de défaut de paiement.

Crédits d'engagement

Mme Zufferey réalise un point de situation sur les crédits d'engagement validés par l'Assemblée primaire qui évoluent ainsi :

- La nouvelle structure d'accueil est fonctionnelle depuis la rentrée scolaire 2024 ; quelques travaux complémentaires sont encore planifiés en 2025 mais resteront dans la limite du crédit de CHF 5'000'000 accordé le 29 novembre 2021.
- Les crédits relatifs au parc solaire des Grands Plans (CHF 2'400'000) et à la couverture de la patinoire de Vissoie (CHF 1'200'000) accordés en 2023 ne sont pas encore entamés.
- L'ampleur des travaux à réaliser pour la sécurisation de la Navizence nécessite l'octroi d'un crédit complémentaire qui fait l'objet du point 6 de l'ordre du jour.

Conclusions

Les comptes 2024 sont bons et démontrent la bonne gestion financière de la Commune. L'ensemble des collaborateurs ayant permis l'établissement des comptes sont chaleureusement remerciés, en particulier M. Philippe Bourban, chef des finances, et Mme Janine Revey, cheffe comptable.

Aucune question n'étant formulée par l'Assemblée, le Président passe la parole à Mme Anne-Laure Rey, représentant de notre organe de révision.

4.2 Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire FIDAG SA.

Mme Rey, après avoir expliqué la responsabilité du Conseil municipal et la responsabilité de l'organe de révision, indique que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Il est en outre relevé les éléments suivants :

- L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée.
- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo.
- L'endettement net de la Commune est considéré comme nul.
- L'équilibre financier 2025 paraît assuré.
- Selon leur appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.
- L'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu.

Sur la base de ce qui précède, l'organe de révision recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes qui lui sont soumis.

Le Président remercie Mme Rey pour le travail accompli dans le cadre du contrôle des comptes communaux ainsi que pour l'excellente collaboration.

4.3 Approbation des comptes

Au terme de la présentation, l'Assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.

Les comptes 2024 de la Commune d'Anniviers sont adoptés à l'unanimité.



5 Nomination de l'organe de révision

Conformément à l'article 89 de l'Ordonnance sur la gestion financière des Communes (OGFCo), une instance de révision doit être nommée pour une période de 4 ans lors de la première Assemblée primaire traitant des comptes de la dernière année de la législature précédente.

La société FIDAG SA, en charge de la révision des comptes communaux depuis l'exercice 2021, donne entière satisfaction. Leur collaboration avec les responsables financiers de la Commune est excellente et les tarifs conformes à la branche.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose à l'Assemblée primaire de reconduire le mandat de FIDAG SA pour la législature 2025-2028.

L'Assemblée primaire accepte à l'unanimité de reconduire le mandat de la société FIDAG SA pour la législature 2025-2028



6 Crédit complémentaire de CHF 4'000'000 pour les travaux de sécurisation de la Navizence et financement y relatif

Vincent Massy revient sur les événements de juin 2024, ayant causé des dégâts sur l'ensemble de la longueur de la Navizence et de la Gougra. Il rappelle les importants moyens engagés pour réaliser les travaux d'urgence et les premières phases de sécurisation, qui se montaient à fin 2024 à CHF 13.2 millions

et à CHF 17 millions à fin avril 2025. Au plus fort des travaux, 25 engins de chantiers et 60 camions étaient engagés. Il présente plusieurs clichés des intempéries et également la répartition des frais selon les différents secteurs.

Il énumère ensuite tous les différents soutiens financiers octroyés à notre Commune, à savoir : le Canton par le biais de différents services, le Fonds de soutien de la Migros, la Commune d'Anières ainsi qu'Alpinfra.

Il précise que sans les mesures de protection qui avaient déjà été initiées consécutivement aux crues de 2018, les dégâts auraient été nettement plus importants. M. Massy informe l'Assemblée que le projet de sécurisation de la Navizence a été homologué par le Conseil d'Etat il y a quelques semaines. Au vu de l'ampleur des dégâts subis en 2024, certains aménagements doivent être redimensionnés pour en renforcer l'efficacité. L'Assemblée primaire est donc sollicitée pour valider le crédit complémentaire de CHF 4'000'000.-, afin de pouvoir engager des travaux complémentaires estimés à CHF 20'000'000, subventionnés à hauteur de 80%.

L'Assemblée primaire accepte à l'unanimité le crédit complémentaire d'investissement de CHF 4'000'000.- et le financement y relatif.



7 Divers

Avant de passer la parole aux citoyennes et citoyens, le Président remercie chaleureusement ses collègues du Conseil municipal qui sont très impliqués dans leurs fonctions.

La parole est donnée à l'Assemblée, il ressort les éléments suivants :

- Nouvelle place de Vissoie : Il est demandé la date de fin de ce chantier situé au départ de la route menant à St-Luc. La date de finalisation des travaux, menés par le Canton, est prévue dans le courant de cet été.
- Déchets verts : Différentes interrogations émanent en séance et font l'objet des réponses suivantes :
 - Le système qui existait fonctionnait bien, pourquoi le changer ? Il est expliqué que la Commune ne pouvait plus disposer d'un système ne répondant pas aux différentes exigences légales. Des reproches étaient adressés chaque année à la Commune par l'État, et la Commune s'est retrouvée contrainte de mettre à disposition une place répondant aux différentes exigences. Les coûts de cette mise en conformité sont conséquents et doivent être assumés par les utilisateurs afin de respecter le principe de pollueur-payeur ainsi que du respect de l'obligation d'autofinancement du fonds lié aux déchets.
 - Pourquoi ne plus disposer de plusieurs sites de collecte ? Il est répondu que ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions au sein du Conseil municipal et que plusieurs options ont été analysées. Les analyses ont démontré que l'introduction de plusieurs points de collectes, répondant aux exigences légales, générerait des charges bien trop importante pour être supportées par les utilisateurs. Il a donc conclu qu'un seul point de collecte devait être mis en place et un site situé au centre de notre Commune a été sélectionné. Il est localisé en moyenne à moins de 10 minutes de voiture pour les citoyens. Lorsque l'on sait que des personnes déposaient déjà, avec l'ancien système, des déchets verts dans les torrents malgré les nombreuses places à disposition et la gratuité de ce service, la distance est à relativiser. Le site de Pattier-Prijes répond également à d'autres critères comme le fait qu'il est suffisamment éloigné des habitations pour limiter les nuisances.

- Pourquoi ne pas accorder de gratuité sur la première tonne déposée, comme cela est par exemple le cas à Sierre ? Il est rappelé que le fonds sur les déchets de la Ville de Sierre doit également répondre aux mêmes exigences en termes d'autofinancement qu'Anniviers, la notion de gratuité n'existe donc pas. Les dépenses qui ne sont pas pris en charge par la taxe variable doivent être compensées par la taxe de base. Il est souligné l'importance de disposer d'une taxe de base qui soit correcte afin d'éviter le risque de recours. La possibilité de ratifier une collaboration intercommunale a également été testée dans le passé (par ex. pour les habitants de Niouc) ; il en ressort que les conditions financières pour les utilisateurs n'étaient pas suffisamment avantageuses.
- Pourquoi envoyer des factures sur une base mensuelle, alors qu'un nombre conséquent portera un montant faible (frais d'envoi en comparaison du montant facturé) ? Il est expliqué que le système vient d'être mis en place et que les modalités de facturation feront l'objet d'une analyse lorsque la Commune disposera du recul suffisant sur les données à facturer. Le système mis en place a pour vocation de simplifier le passage des utilisateurs et de disposer d'un outil digital facilitant le processus de facturation par notre service des finances. Par ailleurs, la mise en place récente du système e-bill pour les factures communales a drastiquement réduit le nombre de courriers postaux.
- Comment doivent procéder les personnes qui ne possèdent pas de smartphone pour disposer du QR code à présenter lors de chaque passage ? Il est expliqué que nos employés de guichets aideront très volontiers les citoyens concernés.
- Pourquoi ne pas introduire un système de collecte pour les déchets alimentaires ? Il est mis en avant le risque de voir des déchets inadaptés déposés dans les points de collecte. Cette option a également été analysée par le Conseil ; il en ressort que le prix est trop élevé.
- Votations/élections : Il est demandé d'étendre les périodes de dépose du matériel de vote à la Commune. L'exécutif rappelle qu'il est possible de déposer la matériel de vote au bureau de la Tour à Vissoie durant deux jours différents, le bureau de vote est ouvert durant 2 heures à cet effet. Il existe également la possibilité de se rendre à l'urne le dimanche du scrutin. Le Conseil municipal examinera toutefois cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et la confiance témoignée. L'Assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié. Il clôt ensuite la séance à 20h05.


David Melly
Président


Grégoire Epiney
Secrétaire municipal